



---

## Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	p. 1 & 2
<i>La gestion des déchets</i>	p. 2
<i>Le P.O.S. &amp; le P.L.U. Instruction du droit des sols Aménagements communaux</i>	p. 3
<i>La rentrée des classes La cantine scolaire</i>	p. 4 & 5
<i>Transport scolaire Elections régionales</i>	p. 5
<i>Les nouvelles régions</i>	p. 6
<i>Solidarité autour du comité des fêtes</i>	p. 7
<i>Point sur les débats aux réunions du conseil municipal</i>	p. 8 & 9
<i>La page du comité des fêtes</i>	p. 10
<i>Bibliothèque et Back to Bach à N-D. de l'Isle</i>	p. 11
<i>Le salon du livre</i>	p. 12 & 13
<i>Ecole de musique A.I.S.L.C. Spectacle de Noël Information du SYGOM</i>	p. 14
<i>Réglementation - vie pratique</i>	p. 15
<i>Informations utiles</i>	p. 16

---

Chères Isoises et chers Isois,

Pour ce sixième numéro, j'aborderai dans cet éditto deux sujets d'actualité essentiels pour notre vie quotidienne : l'intercommunalité et les déchets. Vous trouverez également et comme d'habitude de nombreuses informations sur les réalisations et actions passées et surtout à venir, qu'elles soient associatives ou municipales.

### **L'intercommunalité**

Cet été la loi NOTRe pour Nouvelle Organisation Territoriale de la République a été votée par le parlement et concerne essentiellement les évolutions de compétences entre les différentes collectivités (communes, départements, régions et structures intercommunales).

Mais le texte le plus important en est le nouveau dimensionnement des intercommunalités qui a fixé à 15 000 habitants le seuil minimal. Ainsi, notre communauté de communes des Andelys (CCAÉ) qui compte 18 214 habitants n'est pas touchée par ces nouvelles dispositions, mais il n'en demeure pas moins que le paysage alentour va changer. De nombreuses communautés de communes vont devoir fusionner. C'est le cas d'Epte-Vexin-Seine Ecos qui va rejoindre la CAPE (Vernon) tandis que Gisors et Etrepagny vont se regrouper

pour ne citer que nos voisins les plus proches. La notion de « bassin de vie » est la clé logique de cette nouvelle donne ; pour nous la vallée de la Seine est essentielle et c'est ce que nous défendons. Dans ce cadre, il faut tenir compte de notre environnement, à savoir que dans les Yvelines, une métropole de 450 000 habitants est en cours de création autour de Mantes la Jolie (de Poissy à Port Villez) et que Rouen Métropole compte déjà plus de 500 000 habitants. Il y a donc une logique à réfléchir à la structuration des intercommunalités de la vallée de la Seine dans l'Eure. Lors de la dernière réunion sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le préfet en charge de celui-ci a clairement évoqué un possible regroupement à terme des quatre intercommunalités faisant bassin de vie, à savoir Vernon, Ecos, Gaillon et les Andelys.

A ce jour, rien n'est encore décidé, et comme nous nous y sommes engagés, nous organiserons prochainement une réunion publique sur cet important sujet.

### **Les déchets**

Dans le précédent numéro, je vous informais de la baisse du montant de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont

Le taux passe de 15.91 à 14.83% soit plus de 7% de baisse. Celle-ci n'a été possible que grâce à vos efforts sur la réduction des déchets et sur un tri de meilleure qualité. Mais il reste beaucoup à faire. Alors adoptons le slogan « Réduisons vite nos Déchets, Ça déborde ! Si vous ne le faites pas pour la planète, faites-le pour vous ».

Enfin, comme l'an passé, les enfants de l'école participeront aux cérémonies du 11 novembre pour rendre hom-

mage aux Islois morts au champ d'honneur. Par ces temps incertains, il est plus que nécessaire de participer au devoir de mémoire en se rappelant les valeurs qui nous unissent pour défendre la démocratie partout dans le monde ainsi que la paix pour tous.

En attendant, bonne lecture et au plaisir de vous rencontrer nombreux lors des rendez-vous à venir.

**Thibaut BEAUTÉ**

**Votre maire**

## Réduisons vite nos déchets, ça déborde !



**Si vous ne le faites pas pour la planète, faites-le pour vous.**

Notre production de déchets a doublé en 40 ans !

Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit en moyenne 590 kg de déchets par an (au niveau national) qui se retrouvent dans nos poubelles (347 kg/hab. contre 365 kg/hab. au niveau national) et dans les déchèteries (346 kg/hab. contre 225 kg/hab.).

Nous avons progressivement pris l'habitude de trier nos déchets, un geste essentiel qui permet de fournir aux industriels des matières premières de recyclage de qualité. Mais cela n'est pas suffisant dans la mesure où le recyclage ne concerne pas, à ce jour, toutes les catégories de déchets. Certains d'entre eux doivent être incinérés ou stockés. Par ailleurs la collecte et le traitement des déchets ne sont pas sans conséquence sur l'économie et sur l'environnement.

Il faut donc en premier lieu éviter de générer des déchets et, à cette fin, nos choix au moment de l'acquisition des produits et la manière dont nous les utilisons sont déterminants.

En consommant de façon plus responsable et en utilisant mieux nos produits nous pouvons :

- en amont, préserver les ressources utilisées pour la fabrication des objets, dont certaines ne sont pas renouvelables ;

- en aval, réduire de façon significative la quantité et la nocivité des déchets produits et ainsi limiter la pollution des eaux et des sols, les émissions de gaz à effet de serre, diminuer les coûts de collecte, de traitement et de stockage...

Ainsi, pour exemple, les matières biodégradables (près de 30 % de notre poubelle) sont compostables. C'est un geste écologique : il permet de réduire le volume des ordures ménagères collectées. Moins de transport, moins d'espace occupé par les décharges ou moins d'incinération : c'est toujours ça de mieux pour notre pauvre planète...Mais c'est aussi un excellent amendement pour nos sols qui manquent de plus en plus de matières organiques.

Que composter ?

- Les déchets de cuisine (épluchures, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œuf, marc de café, filtres en papier, restes alimentaires divers...)
- Les déchets de jardin (gazon tondu, feuilles...)
- Les déchets de maison (cendres de bois, papier journal, bouquets fanés, sciures, mouchoirs en papier...)

Alors poursuivons nos efforts lors de la prochaine **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** aura lieu du **21 au 29 novembre 2015** et au-delà...

Pour aller plus loin :

<http://www.reduisonsnosdechets.fr/>

<http://www.commentreparer.com/>

## Du nouveau sur nos territoires

### Avis de transformation du POS en PLU

Conformément à la loi, la commune fait paraître dans deux titres de la presse locale l'avis officiel suivant :

#### COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE

#### AVIS DE PRESCRIPTION DE LA REVISION DU POS APPROUVE ET DE SA TRANSFORMATION EN PLU

Considérant que l'établissement d'un PLU aurait un intérêt évident pour une gestion du développement durable communal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal en date du 1er juillet a décidé :

- de prescrire l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme;
- de lancer la concertation prévue à l'article I 300-2 du Code de l'urbanisme.

Cette concertation revêtira la forme suivante :

- un article spécial dans la presse locale annonçant l'engagement de l'élaboration du PLU et les modalités de la concertation ;
- trois articles dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune à chaque étape de l'élaboration du PLU (diagnostic, PADD et règlement) ;
- deux réunions publiques avec la population pour partager le diagnostic et les orientations du PADD ;
- une exposition publique avant que le PLU ne soit arrêté, la municipalité se réservant la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Cette délibération est consultable en mairie.

La transformation du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) est une contrainte issue de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) du 13 décembre 2000.

Le PLU doit refléter un véritable projet urbain d'aménagement, intégrant les multiples thématiques de l'urbanisme, des déplacements, du développement économique et de l'environnement.

Le PLU doit également assurer la mixité sociale. Enfin, la loi impose une gestion de l'espace visant à développer les zones déjà urbaines (densification), afin de préserver les zones non urbanisées à conserver en l'état.

Source : <http://www.gresivaudan-actu.org>

Les grands principes du PLU sont exprimés dans un document de référence, intitulé Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

C.L.

### Instruction du Droit des Sols (IDS)

Bien que les demandes de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux soient encore à déposer en mairie, un nouveau service intercommunautaire vous aide dans vos démarches pour constituer vos dossiers d'urbanisme.



**Anne-Sophie Delahaye**

Référent - Communautés de communes Gisors-Epte-Levrière du Canton d'Étrepagny



**Carine Lecuyer**

Référent - Communautés de communes des Andelys et ses Environs Epte-Vexin-Seine



**Anne Raimbourg**

Référent - Communautés de communes de l'Andelle du Canton de Lyons-la-Forêt

Trois instructrices vous accueillent, à la CCAE,  
le mardi de 9h 00 à 12h 30 et  
le jeudi de 14h 00 à 18h 00  
(de préférence sur rendez-vous).

Par ailleurs, des permanences trimestrielles sont proposées au siège de chaque communauté de communes de 17h à 19h (voir agenda sur les sites de la commune ou de la CCAE).

### Nouveaux aménagements communaux

Les habitants de Pressagny-le-val peuvent désormais consulter les informations communales sur le tableau d'affichage installé sous l'auvent du mur extérieur de l'école, rue du Clos Galy.



Les promeneurs du bord de Seine apprécieront sans doute de faire une halte sur les bancs récemment installés pour profiter de la vue et du calme reposant du lieu.

## La rentrée des classes...



### Du nouveau aux Ecureuils



Du changement pour cette rentrée, puisque les CP, qui étaient accueillis à Notre-Dame de l'Isle depuis quelques années, ont regagné l'école de Pressagny l'Orgueilleux. A Pressagny, on compte désormais 46 élèves répartis en deux classes : les « tous petits », « petits » et « moyens » sont dans la classe d'Anne-Marie Drouet, assistée par Corinne Laurent Leray. Quant aux « grands » et au « CP », ils sont dans la classe de Sylvie Varnière assistée par Audrey Saint Denis. C'est toujours Françoise Quéré qui assure l'entretien des locaux.

### La rentrée s'est très bien déroulée !

Le photographe scolaire est passé à l'école le 1er octobre.

La communauté éducative commence à préparer le marché de Noël qui se tiendra les 27 et 28 novembre à l'école des Ecureuils : première réunion de préparation le vendredi 16 octobre. Elle compte sur une large mobilisation des parents, mais aussi de tous ceux qui auraient envie de lui apporter un peu d'aide !



### La rentrée aux Hirondelles



Quelques changements aussi dans l'équipe de l'école « Les Hirondelles ». Madame Rognon est partie, remplacée par Madame Eluart qui s'occupe d'une partie des CM1 et des CM2. Madame Sakho Challis gère une partie des CE1 et des CE2, supplée une journée par semaine par Madame Lepître. Quant à la directrice, Madame Lunel, elle a en charge le reste des CE1 et des CM1. C'est Isabelle Méheust qui réalise l'entretien des locaux.



Parmi les projets mis en place cette année, une activité « rollers », pilotée par Sandrine, l'intervenante en EPS. Comme l'an dernier, les enfants prêteront leur voix pour interpréter la Marseillaise aux cérémonies de commémoration du 11 novembre.

Dans les deux écoles, le temps d'activités périscolaires (TAP) est géré par une équipe d'animateurs de la CCAE. Comme l'an passé, il a lieu le lundi après-midi. (Renseignements sur le site de la commune).

**Rendez-vous à tous les enfants et à leurs parents le dimanche 20 décembre pour le spectacle de Noël**

Pascale Billard (Maire-adjoint aux affaires scolaires)

## Cantine scolaire

Notre cantine scolaire a changé de prestataire pour la fourniture des repas. Après un appel d'offre, trois sociétés ont été comparées. C'est « Cuisine évolutive » qui a remporté le marché avec une offre promettant des produits frais pour la plupart (peu de surgelés), provenant de fournisseurs en circuit court.

Cette année, 78 enfants sont inscrits au service de restauration scolaire.

### Tarif de l'année : (forfait mensuel)

Forfait 1 jour/semaine (jour fixe)	15 €
Forfait 2 jours/semaine (jours fixes)	30 €
Forfait 3 jours/semaine (jours fixes)	45 €
Forfait 4 jours/semaine (jours fixes)	60 €
Repas au ticket (le carnet de 10)	50 €

Téléphone : 02.32.53.50.16

L'équipe de restauration est inchangée avec Marie-Pierre Tournon, Dali Beaufremez, Cathy Léger et Bernadette Duprez.



## ...et le calendrier électoral

### Transports scolaires

Les enfants de notre commune bénéficient de deux types de services de transports scolaires.

Les plus jeunes sont gérés par la communauté de communes *Epte Vexin Seine* à laquelle appartient Pressagny l'Orgueilleux. Ils sont transportés par la société TVS. La commune prend en charge l'intégralité du coût de transport (30€ par enfant). Cette année, suite à une concertation entre la communauté de communes et le transporteur, il a été décidé qu'il n'y aurait plus d'accompagnateur dans les cars ne transportant que des élèves de primaire.



**ATTENTION :** Nous vous rappelons que l'arrêt des véhicules est interdit dans la rue du clos Galy au moment des sorties d'école. Vous pouvez utiliser le parking de la salle des fêtes et accéder à l'école par l'escalier.

Les collégiens et les lycéens sont transportés par la société Auzou pour des transports gérés par la CCAE pour un circuit desservant la gare routière, le collège Cervantes et le lycée Dumézil.

En début d'année scolaire, des retards ont été constatés surtout pour le bus de 18h 00 du lycée : cela proviendrait des travaux sur le pont de Vernon. Comme c'est le même bus qui assure les trois rotations du soir de 16h, 17h et 18h, les retards dus aux problèmes de circulation se cumulent et se répercutent sur la dernière rotation. Les travaux étant terminés, les choses devraient s'améliorer...

Une nouveauté cette année avec la mise en place d'un numéro d'urgence : le 02.32.54.48.40., à appeler même en dehors des heures de bureau en cas de problème de transport, par exemple pour les retards importants (plus de 20 minutes). La responsable du service tient à rappeler qu'un vêtement oublié dans un bus ne constitue pas une urgence et ne doit pas faire l'objet d'un appel tard le soir.

Le coût des transports scolaires a été fixé par la CCAE à 111€ pour les collégiens et 150€ pour les lycéens. Le conseil municipal a décidé de pratiquer un tarif unique de 55€ par enfant, le reste étant pris en charge par la commune.

**P.B.**

### Elections régionales

La loi du 16 janvier 2015 a redessiné de nouvelles régions (voir carte p. suivante). C'est, avec la loi NOTRe, une disposition législative qui va profondément modifier l'organisation territoriale de notre pays, comme on peut en juger par les explications apportées par l'éditorial de M. le maire.

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015, dernier rendez-vous électoral avant les présidentielles du printemps 2017.

C'est généralement au printemps que se situent les échéances électorales. Les élections régionales 2015 sont donc, en quelque sorte, anticipées, puisque les suivantes sont d'ores et déjà programmées pour mars 2021. De ce fait, le mandat des futurs conseillers généraux sera réduit de neuf mois et ne pourra atteindre les six ans à l'issue desquels les assemblées de région sont intégralement renouvelées.

#### Un mode de scrutin particulier.

Si l'on s'en réfère au site du ministère de l'intérieur, le mode de scrutin pour les élections régionales est un « scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire ».

Ainsi, « au premier tour, il n'y a répartition des sièges que dans l'hypothèse où une liste obtiendrait la majorité absolue des suffrages exprimés. [...] La liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés obtient une prime majoritaire de 25% du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont attribués à la représentation proportionnelle [...] à toutes les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. »

Seules peuvent se présenter au second tour « les listes qui ont obtenu au moins 10% des suffrages exprimés. Au second tour, la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix obtient une prime majoritaire de 25% du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle [...] entre toutes les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ».

## Les nouvelles régions

Ces dispositions ont pour objet d'assurer la gouvernance de la future assemblée : « La liste arrivée en tête reçoit [...] le plus grand nombre de sièges qu'elle ajoute à ceux obtenus par la prime majoritaire. Elle est ainsi quasiment assurée de détenir la majorité au sein du conseil régional. »

### La constitution des listes.

Pour ces élections, les listes, régionales, seront, pour autant, composées de sections départementales : « chaque liste est constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. » Bien qu'elles intègrent des candidats de chaque département, les listes sont pourtant régionales puisque la tête de liste en est identique dans tous les départements d'une même région.

Comme toutes les autres listes, elles sont soumises à l'obligation de parité.

### Les compétences des régions :

La loi NOTRe, récemment adoptée, renforce les compétences des régions, notamment en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transport.

- Développement économique
- Gestion des fonds européens
- Formation professionnelle, apprentissage et coordination des politiques des acteurs de l'emploi
- Lycées
- Environnement

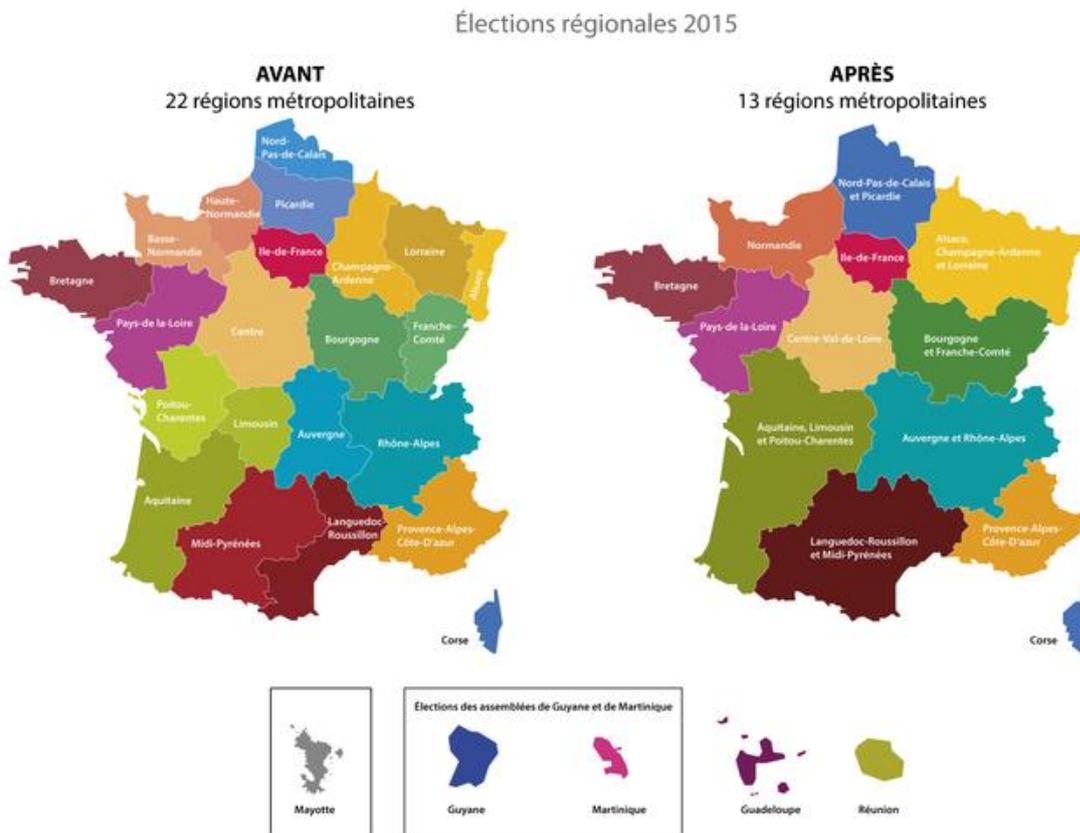
Compétences partagées avec le département :

- Tourisme
- Culture
- Sport

Plus de détails sur :

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Les-elections-regionales-2015>

### La carte des nouvelles régions (source : ministère de l'intérieur)



## Un grand élan solidaire : le montage de la tente

L'un des temps forts du début de l'été est le montage de la tente qui accueille islois et visiteurs en bord de Seine pour les manifestations estivales. Tout comme la réfection du lavoir à l'automne 2014, le montage de la tente a suscité cette année un bel élan de solidarité, du moins à en juger par le nombre de courageux (presque une trentaine !) qui se sont présentés le samedi 13 juin à la chapelle de Pressagny, dès 7h 30 du matin.

Revigorée par la fraîcheur matinale, l'équipe a rapidement chargé montants et toiles sur une remorque à l'aide d'un engin télescopique, direction les bords de Seine. Un grand merci à messieurs Jean-Noël Leroux et Etienne Bourdon qui ont prêté au comité les moyens de levage et de transport.

On se figure mal les efforts que réclame le montage de la tente lorsqu'on est confortablement installé dessous pour profiter d'un repas ou d'un spectacle. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : elle pèse environ deux tonnes avec les bâches, pour à peu près 250 m<sup>2</sup>, barnum compris.

Une fois les toiles et montants en aluminium acheminés, il faut les trier au sol, puis les ajointer comme un gigantesque puzzle en 3D.



Plusieurs hommes sont nécessaires pour soulever les éléments de structure et les maintenir le temps du montage.



C'est ainsi près d'une dizaine d'arches qu'il faut reconstituer, puis assembler entre elles pour construire

l'ossature de la travée principale, qui sert d'appui aux autres éléments de la structure.



La seconde travée (celle de la buvette) est ensuite érigée à côté de la travée principale, puis il faut hisser les lourdes bâches du toit que l'on aura eu soin de laisser se détendre au soleil.



Cette opération nécessite une fois encore coordination et travail d'équipe...



Restent à ajouter les éléments du parquet, et le comptoir de la buvette.

Cette année l'union et le nombre ont fait la force : la tente a été montée en un temps record. Vers 13 heures tout était terminé ! Un grand merci à tous !

## Un point sur les débats du conseil municipal

*La richesse de l'actualité estivale ne nous permet pas de retranscrire de manière exhaustive l'ensemble des débats des derniers conseils municipaux. Les lecteurs intéressés par le détail des échanges et délibérations pourront se reporter au site officiel de la commune. A noter que le compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2015 n'a pas reçu l'approbation du conseil du 15 septembre et qu'il est donc en cours de réécriture. Le nouveau compte rendu sera posté sur le site dès que le conseil en aura donné l'autorisation.*

*Nous adoptons donc, cette, fois un mode de transcription thématique qui présente l'état des réflexions en cours sur chacun des sujets abordés au cours des trois derniers conseils municipaux des 16 juin, 1<sup>er</sup> juillet et 15 septembre derniers.*

### Décisions budgétaires

Suite à la demande de Madame la trésorière des Andelys, le conseil municipal du 16 juin a acté la création d'une régie de recettes pour la gestion de la salle du Clos Galy.

Plusieurs décisions modificatives ont été adoptées à l'unanimité lors du même conseil :

- Révision de la participation de la commune au syndicat des collèges de Saint Marcel (de 65 à 70 euros) conséquence de l'inscription d'un élève de la commune au collège Léonard de Vinci.
- Réversion à la CCAE du fonds d'amorçage des TAP (Temps d'activités Périscolaires) que cet organisme prend en charge, soit environ 3 400 euros.

Pour information, M. le maire indique que la dotation du FPIC (Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal) pour 2015 sera de 9 838 euros et que, cette année, la CCAE ne sollicite pas d'abondement des communes.

Les délibérations du dernier conseil municipal autorisent, par ailleurs, la signature de deux conventions, concernant, respectivement :

- le groupement de commande avec la CCAE et la commune des Andelys pour la location de photocopieur
- la mise à disposition par le conseil départemental de sa plateforme de consultation pour l'information et la gestion des actes administratifs.

### Personnel municipal

Après échanges et consultation des documents comptables préparés par la commission des finances, le conseil municipal a décidé le 1<sup>er</sup> juillet d'accorder au personnel communal l'attribution du régime indemnitaire correspondant à un 13<sup>ème</sup> mois.

Par ailleurs, le contrat unique d'insertion passé avec Monsieur Scandella sera renouvelé le 1<sup>er</sup> octobre, pour une période de 6 mois. (Décision du 15/12/2015)

### Subventions

L'attribution des subventions 2015 aux associations est stable, exception faite d'une subvention à l'AILC pour l'organisation du salon du livre du 28 juin. D'un montant de 3 500 euros, celle-ci ne représente en fait pour le budget communal qu'un coût de 2 000 euros, le reste étant couvert par des aides extérieures versées à la commune par différents donateurs. Les délibérations de juillet font par ailleurs apparaître la nécessité de varier les activités de l'association isloise pour faire remonter le nombre de ses adhérents. A noter que son conseil d'administration s'est prononcé pour une augmentation des cotisations des extérieurs.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil du 1<sup>er</sup> juillet a voté l'augmentation de la subvention du comité des fêtes, compte tenu de la charge du point électrique pour les festivités. Le conseil tient par ailleurs à faire savoir qu'il apprécie particulièrement le dynamisme du comité des fêtes.

### Travaux

Les précédentes estimations des travaux de mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus n'ayant pris en compte qu'un seul arrêt au lieu de deux, une délibération rectificative du dernier conseil précise que le coût d'objectif est dorénavant de 71 240 euros HT (subventionné à 50% par le département). L'appel d'offres a été lancé sur la plateforme dématérialisée du conseil départemental avec Ingénierie 27. La commission d'appel d'offres désignera le mieux disant. La date limite de remise des offres a été fixée au 25 septembre avant 18 heures.

SPANC (Syndicat Public d'Assainissement Non Collectif). Une quatrième tranche de travaux va être mise en place. Le concours de l'agence de l'eau est sollicité.

Les travaux rue de l'église se poursuivent. Les poteaux bois seront récupérés pour faire un terrain de boules. Un luminaire supplémentaire sera placé entre le porche de l'église et la rue de l'église.

### Urbanisme

PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le conseil municipal, par sa décision du 1<sup>er</sup> juillet, votée à l'unanimité :

- prescrit l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- lance la concertation prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme
- sollicite de l'Etat et du Conseil Général, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses néces-

## Un point sur les débats du conseil municipal

saires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil du 15 septembre précise et approuve la méthodologie retenue : M. le maire présente le projet de dossier de consultation des bureaux d'études. Celui-ci sera amendé par les conseillers municipaux volontaires, l'objectif étant de mettre en ligne cette consultation pour la mi-octobre. Si besoin, le conseil municipal pourra être saisi de nouveau.

Consulté sur sa validité aux termes de la loi, le conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet prononce par ailleurs un avis réservé sur le PLU de Saint Pierre d'Autils.

Faisant suite à la demande des consorts Tournon, le même conseil décide de lancer la procédure de déclassement de la sente menant de la rue Léopold Joly au RD 313.

### Investissements communaux

Acquisition de la ferme Baudot, rue George Clergeot. Cette acquisition a pour but de conserver le bâtiment des « communs » comme stockage, notamment pour le comité des fêtes, afin de libérer la chapelle qui pourrait ainsi trouver une autre destination (bibliothèque, salle de musique...). Le bâtiment le plus ancien, ancienne maison d'habitation, serait transformé en logement locatif social. Le locatif est nécessaire dans la commune pour renouveler la population et accueillir de jeunes couples car, compte-tenu du coût de l'immobilier, les primo-arrivants ne sont généralement pas des primo-accédants à la propriété. Certains membres du conseil font, par ailleurs, remarquer que la commune doit investir car elle possède peu de foncier.

Le conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2015 décide l'acquisition du bien à la majorité (12 voix pour, 2 abstentions, 2 votes contre). Un complément d'informations est produit lors du conseil du 15 septembre : l'estimation des domaines correspond au prix d'achat et aux attentes de la municipalité.

### Intercommunalités

Lors du conseil de septembre, M. le maire a présenté les conséquences possibles pour notre territoire des lois MAPAM et NOTRe.

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), le préfet considère qu'il serait pertinent de regrouper les communautés de Vernon, Epte-Vexin-Seine, Eure-Madrie-Seine et la CCAE. Différents scénarios de regroupement des communautés de communes consécutifs à la loi NOTRe sont exposés.

De même, est évoquée la création des communes nouvelles comme celles envisagées par Aubevoye - Courcelles ou encore Vernon - St Marcel. La constitution d'une « commune nouvelle » avec les communes limitrophes pourrait être envisagée pour Notre-Dame de l'Isle afin de peser davantage dans une future communauté de communes élargie. A ce stade, les avis du conseil sont partagés mais les conseillers souhaitent anticiper plutôt que de subir. A cette fin des contacts seront pris par M. le maire.

Si une telle commune nouvelle devait être créée, le conseil s'engage à en informer les habitants lors de réunions publiques avant de prendre toute décision.

### Développement économique

M. le maire a récemment participé à l'inauguration d'une nouvelle ligne de production de la société ACO. Ces produits en inox, auparavant fabriqués en Europe orientale, le seront désormais à Notre-Dame de l'Isle. Quelques emplois seront créés. (06/2015)

### Environnement.

M. le maire propose, à l'occasion de la COP 21, de participer à l'opération « un arbre pour le climat ». A cette occasion un arbre sera planté le mercredi 25 novembre lors de la Sainte Catherine.

La collecte des encombrants s'est déroulée en deux temps, le lundi 15 juin à Notre-Dame de l'Isle et le mardi 16 au matin à Pressagny-le-val. 7,86 tonnes (hors ferrailles, D3E et bois) d'encombrants ont été collectés pour un coût de 1 700 euros.

### Sécurité routière

De plus en plus d'habitants se plaignent de la vitesse excessive des véhicules en traversée de notre village. M. le maire en a informé la gendarmerie et sollicité le conseil départemental, gestionnaire des voiries concernées pour que des aménagements de sécurité soient réalisés. (06/2015)

### Vols dans le cimetière

De nouveaux vols ont eu lieu dans le cimetière. Malheureusement, il n'est pas possible de gérer sa fermeture nocturne. (06/2015)

### Elections régionales des 6 et 13 décembre

Le conseil municipal du 15 septembre a procédé à la composition des bureaux de vote. Ils accueilleront les électeurs de 8h à 18h.

## Comité des fêtes

### Demandez le programme !



Le comité des fêtes de Notre-Dame de l'Isle vous présente son programme de festivités pour la fin de l'année et le début 2016 :

le 21 novembre 2015 : Soirée Couscous  
 le 23 janvier 2016 : Choucroute  
 le 21 février 2016 : Thé dansant

Ces manifestations se tiendront à la salle du Clos Galy, à Pressagny-le-val

Tarifs et réservations auprès de :

Mme Denise Regnault : 02.32.52.63.60  
 Mme Marguerite Potin : 02.32.52.62.89

### Remerciements

Le Comité des fêtes remercie chaleureusement les nombreux participants qui ont fait le succès des manifestations de la commune cet été.

Merci à ceux qui nous ont donné leur temps et prêté leur matériel pour le transport de la tente et des palettes du feu de la Saint Jean.

Un grand merci, également, aux bénévoles de l'association du Comité des fêtes pour leur travail formidable et leur dévouement, qui ont permis de surmonter toutes les difficultés.

Merci aussi à M. le maire pour son implication au sein de l'association.

Merci enfin à Mme Sylvie Méheust qui a joué bénévolement pour les habitants de la commune sous la tente du repas champêtre du 14 juillet.



### Un été haut en couleurs



La douceur était au rendez-vous, ce vendredi 19 juin, deux jours en avance sur le solstice d'été.

Dans cette nuit, presque la plus courte de l'année, ont crépité les flammes du feu de la Saint Jean. Cette année encore, elles se sont élevées à une hauteur in-

soupçonnée pour la plus grande joie des grands et des petits.

### La fête de la musique



Une grande première cet été à Notre-Dame de l'Isle ! Après la randonnée pédestre organisée par la commune et son pique-nique participatif, les premiers accords de la fête de la musique ont retenti en

bord de Seine avec le groupe Loulou et les *imprévus*. Près de deux cent cinquante personnes ont assisté au concert entre 18 et 23 heures.

### Les mardis récréatifs

Vous avez du temps libre, vous désirez échanger avec des voisins, vous voulez « décrocher » de la télévision quand il fait mauvais, ce club est fait pour vous...

Vous serez accueillis à bras ouverts pour jouer aux cartes, au scrabble, aux dominos, au rummikub... Il y en a pour tous les goûts...

Rendez-vous tous les 15 jours, salle du clos Galy, le mardi de 14h00 à 16h30.

Pour tout renseignement adressez-vous à :

M. Yves Druet.  
 Tel : 02 32 52 36 61

## Loisirs et culture

## Bibliothèque

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, notre bibliothèque a connu quelques changements. Comme vous le savez déjà, une nouvelle équipe de bénévoles, qui ne demande qu'à s'étoffer, en assure maintenant le fonctionnement.



Si le jour d'ouverture n'a pas changé, le vendredi soir, la durée des permanences a considérablement augmenté, puisque **vous êtes désormais accueillis**

**à partir de 15 h 00 et jusqu'à 19 h 00.**

Bien sûr, **l'inscription reste gratuite !**

Nous espérons pouvoir bientôt organiser des événements ponctuels pour petits et grands autour de la lecture.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, n'hésitez pas à nous contacter, par mail :

[biblio@notre-dame-de-lisle.fr](mailto:biblio@notre-dame-de-lisle.fr)

ou venez nous rencontrer sur place !

La bibliothèque accepte avec plaisir les dons d'ouvrages. Faute de place, nous privilégions les romans récents (enfants et adultes), les ouvrages documentaires susceptibles d'intéresser un grand nombre de personnes, des albums jeunesse, des BD tout public. En bon état bien entendu !

Par ailleurs, la bibliothèque de Notre-Dame de l'Isle est en partenariat avec la bibliothèque départementale d'Evreux (BDP). A ce titre, un nombre important d'ouvrages nous est prêté, ce qui nous permet d'étoffer

notre fonds propre. Les échanges se font deux fois par an. Le prochain aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Nous pouvons aussi faire appel à la BDP pour des besoins ponctuels. N'hésitez pas à nous solliciter à ce sujet.

## « Back to Bach » à Notre-Dame de l'Isle.



C'est dans le cadre bucolique de notre commune qu'a eu lieu le 21 août dernier le second concert de la saison 2015 du Festival « Musique de Chambre à Giverny » : concert, « en toute simplicité, sans esbroufe », qui a rempli l'église paroissiale de

mélomanes fidèles à cette manifestation estivale, dont de nombreux Islois.

Michel Strauss, fondateur et directeur de ce festival, a introduit chaque œuvre en la replaçant dans le contexte de la vie du célèbre compositeur, où les moments de création correspondent souvent aux périodes difficiles de son existence (décès de son épouse Maria, « soucis » avec le nouveau recteur de l'université de Leipzig ...). Puis Yoko Kaneko nous a montré sa parfaite technique du piano dans la *Partita N°6 en mi mineur* BWV 830 ; c'est ensuite au clavecin qu'elle a accompagné le merveilleux violoniste Nikita Boriso-Glebsky dans la *Sonate pour violon et clavier en do mineur n°4* BWV 1017, considérée par Carl Philip Emmanuel Bach comme « le meilleur travail de son père bien-aimé ». Enfin la flûtiste Irina Stachinskaia a dirigé avec autorité, virtuosité et enthousiasme un petit ensemble composé de deux violons, un alto, un clavecin, un violoncelle et une contrebasse. La soirée s'est ainsi terminée par la *Suite en si mineur pour flûte* BWV 1067 et sa *Badinerie* après plusieurs rappels.

Une fois encore, le principe intergénérationnel sur lequel est basé le festival et qui consiste à faire travailler ensemble en résidence à Giverny durant deux semaines jeunes talents « juniors » et musiciens « seniors », solistes et enseignants réputés, a montré sa pertinence.

Pour l'anecdote, deux hirondelles se sont invitées dès l'ouverture des portes de l'église ; mais sans doute séduites elles aussi par les ondes harmonieuses qui les enveloppaient, elles se sont, fort heureusement, faites oublier durant le concert... Ne dit-on pas que la musique est un langage universel.... ?

C. de La Brosse

# Notre-Dame de lire...

Le 28 juin a été l'occasion d'un grand rassemblement autour du livre organisé par l'AISLC en bords de Seine ! Voici un petit florilège de ce que les visiteurs ont pu découvrir à NOTRE-DAME DE LIRE :

Dès la veille, l'esplanade des bords de Seine s'est habillée d'une multitude de barnums aux teintes claires montés par une armée de bénévoles.



Vers 9 heures les premiers auteurs sont arrivés suivis de près par les premiers visiteurs — plus de cinq cents à la fin de la journée —

pendant qu'en « coulisse » on mettait la main aux derniers préparatifs du repas.



La journée a été ponctuée de nombreuses animations :

Atelier pour enfants



Cafés littéraires



Lectures publiques



Heures du conte



La bibliothèque sonore de Vernon



Avec la présence du Bateau Atelier de Vernon



... de nos amis du comité des fêtes pour sustenter les visiteurs



... et des bénévoles ravis !



## ... un premier salon littéraire réussi.

Bref, un cocktail réussi pour des auteurs heureux !



## Un mort en bord de Seine



Le 27 juin au soir, en avant-première du salon de Notre-Dame de Lire appelé à ouvrir ses stands le lendemain matin, le barnum du comité des fêtes, planté sur l'esplanade des bords de Seine, affichait complet pour la représentation de ma pièce « Un mort à l'Élysée », qui allait être jouée — merveilleusement, est-il besoin de le préciser ! — par la troupe du Théâtre des Coteaux de Gaillon de Gérard Marbehan. Mais aussi, quel bonheur pour l'auteur que je suis d'avoir pu voir mes personnages revivre grâce au talent de quatre comédiens épatants,

devant un chaleureux public de voisins et d'amis, sur mes terres, presque dans mes plates-bandes ! Quelle satisfaction d'avoir entendu les rires fuser dans les rangs des spectateurs au moment où je savais qu'ils jailliraient et d'avoir pu vibrer, au terme d'une heure et demie de spectacle, sous le tonnerre des applaudissements qui saluaient la prestation de Véronique Dubois dans le rôle de la luxuriante Madame Steinheil, de Nadine Ray dans celui de la coquine Léonie Firmin, de Steeve Caplette en maton érudit et de Francis Cocault en ténor du barreau un peu enroué .

En mourant le 16 février 1899 dans les bras de sa maîtresse (quelle belle fin!) dans un petit salon cosy de l'Élysée, le président de la république, le havrais Félix Faure, ne s'imaginait évidemment pas qu'il allait nous permettre, 116 ans plus tard, de passer une si bonne soirée... à ses dépens !

Michel De Decker

## Une école de musique près de chez vous !

Les activités de l'école de musique ont repris à la mi-septembre, rue du Clos Galy, à l'école de Pressagny le Val.

L' AISLC est une association gérée par des bénévoles et chaque classe instrumentale est animée par des professeurs diplômés. Les activités sont ouvertes à tous. Chacun apprend et évolue selon son rythme. Il n'y a pas d'examen en fin d'année, seulement le plaisir de jouer de la musique seul ou en ensemble.

Pour vos enfants ou pour vous-même, il y a aussi des cours de solfège, du niveau débutant jusqu'au niveau élémentaire. Un ensemble vocal sera ouvert sous réserve de huit participants.



L'A.I.S.L.C. c'est :

- 🎵 des cours de solfège,
- 🎵 de la flûte traversière,
- 🎵 du piano,
- 🎵 de la guitare le samedi,
- 🎵 du violon et de la flûte à bec,
- 🎵 un ensemble vocal pour adultes.

Pour les habitants de Notre-Dame de l'Isle, la cotisation annuelle est de 30 € en individuel et de 40 € par famille. A cela il faut ajouter un montant forfaitaire : pour le solfège 170 € en cours collectif et pour un instrument 420 € en cours individuel d'une demi-heure hebdomadaire. Pour la pratique du chant choral, seule la cotisation sera exigée. Une dégressivité des tarifs est pratiquée au-delà de deux instruments par famille soit : 810 € pour deux instruments et 1164 € pour trois.

Paiement en 4 fois possible.

Renseignements au **02.32.52.57.67**

Le Président de l'A.I.S.L.C.  
Denis Garnier

## Spectacle de Noël

Vous avez des enfants nés entre 2004 et 2015 ? Réservez votre après-midi du 20 décembre 2015 pour le spectacle de Noël, à voir en famille.



Rendez-vous à 15 heures avec le père Noël.  
salle du Clos Galy !

## Tri sélectif

Les bonnes pratiques des islois en termes de tri sélectif ont déjà été récompensées par une baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Dans le même esprit, le SYGOM propose **une aide de 15 € à l'acquisition de votre bac à ordures ménagères.**

Voir les précisions sur le site de la commune ou auprès du SYGOM :

02.32.54.47.64

ou [contact@sygom.fr](mailto:contact@sygom.fr).



La collecte des encombrants des 15 et 16 juin derniers a été un véritable succès. En chiffres : 7,86 tonnes, tonnage qui n'intègre pas le flux ferrailles, DEEE (déchets électriques et électroniques) et bois qui ont été intégrés au circuit « déchetteries » du SYGOM.

## Vie pratique - Réglementation

Vous envisagez de rénover votre maison ? Construire ? Changer votre chaudière ? Investir dans les énergies renouvelables ? Ou simplement faire des économies grâce à des gestes économes ?

Vous hésitez sur le choix d'un prestataire ? d'une étude ? d'une solution ?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Eure (ALEC 27), association loi 1901, soutenue par la Région Haute-Normandie, le département de l'Eure et l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) vous conseille et vous accompagne dans vos tous projets.

Contactez Loïc Gaudoin, conseiller Info-énergie au 02.32.59.25.70

ou rendez vous dans votre agence locale :

20, rue du Maréchal Foch

27400 Louviers

Email : [eie@alec27.fr](mailto:eie@alec27.fr) / Site : [www.alec27.fr](http://www.alec27.fr)



### Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### Feux de jardin

Les feux de jardin sont réglementés par arrêté préfectoral.

Ceux-ci sont autorisés du 15 octobre au 15 mars uniquement.

Il convient, naturellement, de prendre les précautions nécessaires pour ne pas gêner le voisinage et éviter les risques d'incendie (attention, en particulier, au vent).

### Élagage et entretien des cours d'eau

La réglementation impose aux propriétaires d'arbres débordant sur la voie publique de les élaguer régulièrement afin qu'ils n'entravent pas la circulation des piétons ou des véhicules.

De même, les branches ne doivent pas entrer en contact avec les lignes électriques ou du réseau téléphonique.

Il appartient aux riverains d'entretenir le lit du Catenay pour permettre son flux normal. La préservation de la qualité des eaux est de la responsabilité de chacun.

### DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE

Attention ! passage à l'horaire d'hiver depuis le 1<sup>er</sup> octobre.



**DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE**  
3, rue de l'étang :  
02.32.53.26.35

**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au samedi

HIVER (du 1<sup>er</sup> oct. au 31 mars)  
08h30-11h45 — 14h00-16h45

ÉTÉ (du 1<sup>er</sup> avril ou 30 sept.)  
08h30-11h45 — 14h00-17h45

## Informations utiles

MAIRIE	Sous-préfecture des Andelys	ARTISANS	SANTÉ / BIEN ÊTRE
<p>35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 Courriel : mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture au public : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h</p>	<p>10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys Tél. : 02.32.54.74.87</p>	<p><b>AC Couverture Zinguerie</b> 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59</p>	<p><b>Infirmières D.E.</b> Sylvie Goulay &amp; Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Assistants maternelles</b></p>	<p><b>A2CM Masset</b> 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45 52</p>	<p><b>Guillemard Agnès</b> Sophro-relaxologue Professeur de Yoga Mobile : 06.77.64.75.85</p>
<p style="text-align: center;"><b>ÉCOLES</b></p>	<p><b>Fortier Maryse</b> 6, rue du Moulin Tél. : 02.32.52.05.75</p>	<p><b>Cellier Laurence</b> La Fée Hirondelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 laurence@lafeehirondelle.fr</p>	
<p><b>Ecole de Notre-Dame de l'Isle</b> 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22.</p>	<p><b>Regnault Denise</b> 8, rue de la Ceriseraie Tél. : 02.32.52.63.60</p>	<p><b>CREADESIGN27 - Agencement</b> (Menuiserie, Parquet, Isolation) Nicolas Desaleux 21 rue de l'Eglise Mobile : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr</p>	<p style="text-align: center;"><b>SERVICES D'URGENCE</b></p>
<p><b>Ecole de Pressagny-l'Orgueilleux</b> 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10</p>	<p><b>Turgis Isabelle</b> 8, rue Lucien Lefrançois Tél. : 02.32.77.40.15</p>	<p><b>Di Giulian Eric</b> maçon, 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61</p>	<p><b>Pompiers</b> : 18 <b>Samu</b> : 15 <b>SOS Médecins</b> 02.32.33.32.32 <b>Hôpital Vernon</b> : 02.32.71.66.00 <b>Gendarmerie</b> : 17 ☎ Les Andelys : 02.32.54.03.17. <b>Eau</b> (Sogea) : 02.32.38.14.57 (24h/24) <b>EDF</b> : 0810 33 30 27</p>
	<p style="text-align: center;"><b>ASSOCIATIONS</b></p>	<p><b>Gaoudi Peintre</b> 8, route de Mézières Pressagny le val Mobile : 06.09.91.58.09</p>	
<p><b>Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)</b> 13, rue Lavoisier BP 253 27702 LES ANDELYS Cedex Tél. : 02.32.71.25.20. Fax : 02.32.51.43.57 courriel : contact@cc-andelys.fr Internet : www.cc-andelys.fr</p> <p style="text-align: center;"><b>Horaires d'ouverture :</b> lundi - mardi - mercredi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi : 8h45-12h30 ; 13h45-18h30 vendredi : 8h45-12h30 ; 13h45-16h30</p>	<p><b>Comité des fêtes de Notre-Dame de L'Isle</b> Président : Luc Potin Mobile : 06.63.62.48.92.</p>	<p><b>Lorailier Bernard</b> Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20 Fax : 02.32.52.47.60</p>	
	<p><b>Accordéon Club de Normandie</b> Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45</p>	<p><b>Méheust Reynald</b> Travaux publics 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94</p>	
<p><b>Conseil général de l'Eure</b> Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. <a href="http://www.eure-en-ligne.fr/cg27">www.eure-en-ligne.fr/cg27</a> Président. Jean-Louis DESTANS</p>	<p><b>AISLC (Association Isole Sports Loisirs Culture)</b> Président : Denis Garnier 14, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.57.67</p>	<p><b>Pertoldi Karine</b> Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73.</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENTIONS LEGALES</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>SERVICES DE L'ÉTAT</b></p>	<p><b>Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie.</b> Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53.</p>	<p><b>Skaziak Eric</b>, parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.53.75.40</p>	<p><b>Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure)</b></p> <p style="text-align: center;">Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille</p> <p>Membres : Muriel Baumgartner ; Alain Favresse ; Catherine de La Brosse ; Christian-Marie Monnot. Ont aussi participé à ce numéro : Pascale Billard ; Thibaut Beauté.</p> <p>Maquette : Christophe Lacaille ; Alain Favresse</p>
	<p style="text-align: center;"><b>INDUSTRIE</b></p>	<p><b>RVS Desmousseaux Bruno</b> Vente de remorques Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.79.04.00.11 <a href="http://www.remorques-val-de-seine.fr">www.remorques-val-de-seine.fr</a></p>	
<p><b>Préfecture de l'Eure :</b> Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27.</p>	<p><b>Aco Produits Polymères SA</b> Le quai à bois Tél. : 02.32.51.30.55.</p>	<p style="text-align: center;"><b>GITES RURAUX</b></p>	
	<p><b>GSM Granulats</b> Route des Andelys Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.32.77.45.97</p>	<p><b>Gîte Charmoye</b>, Gîte de France n° 919 Tél. : 02.32.39.53.38 (centrale de réservation)</p>	<p>Tirage ~ 330 exemplaires Imprimeur : Impact communication – 27110 Crosville la vieille.</p>

